

Mini-guide n° 30 - octobre 2011

Dix conseils pratiques pour gérer au mieux son compte bancaire

Bien gérer votre compte bancaire, dans le cadre des règles de fonctionnement préalablement définies avec votre conseiller bancaire, vous évitera des incidents et les frais consécutifs par exemple en cas de dépassement de découvert ou de chèque sans provision.

Votre banque met à votre disposition un ensemble d'informations et de services (convention de compte, relevé de compte, liste des services et tarifs, récapitulatif de frais, etc.). En agence ou à distance, votre conseiller est à votre disposition pour toute question. **N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec lui pour dialoguer en amont d'éventuelles difficultés.**

En appliquant quelques règles simples dans vos relations avec la banque, vous pouvez gérer votre compte bancaire au mieux de vos intérêts. Ce guide propose 10 conseils pratiques pour vous aider.

Conseil 1 - Organisez votre budget personnel.

C'est la façon la plus sûre (et la plus sage) de faire des économies. En maîtrisant votre budget, vous maîtrisez par la même occasion votre compte bancaire.

Comparez vos dépenses à vos ressources. Faites l'inventaire précis de vos ressources (salaire, prime, pension reçue, etc.) en distinguant celles qui sont certaines de celles qui sont plus aléatoires. Faites de même pour les dépenses en distinguant les dépenses fixes (le loyer, les remboursements des emprunts, etc.) de celles que vous pourriez peut-être diminuer (dépenses de la maison, loisirs, etc.).

Faites une prévision de budget d'un mois sur l'autre. Suivre et mesurer les écarts permet de se fixer des objectifs et parfois de prendre conscience de dépenses au départ non répertoriées ou plus importantes que prévues.

Bon à savoir : un « guide pratique pour mieux maîtriser son budget » est téléchargeable gratuitement sur www.lesclesdelabanque.com.

Conseil 2 - Consultez régulièrement votre solde (par Internet, téléphone ou au GAB....) Vérifiez votre relevé de compte dès que vous le recevez.

Bien suivre votre compte est indispensable pour vérifier que toutes les opérations prévues sont correctement passées, et surtout pour connaître la situa-

tion de votre compte avant d'engager de nouvelles dépenses. ■■■

■ ■ ■ Connaître la position exacte de votre compte permet ainsi de ne pas utiliser trop tôt des ressources à venir (mais pas encore enregistrées sur votre compte) et donc éventuellement d'éviter de rendre votre compte débiteur.

N'oubliez pas de tenir compte des dépenses engagées mais pas encore imputées sur votre compte. C'est notamment le cas des chèques émis mais pas encore encaissés par le bénéficiaire ou des dépenses réalisées grâce à une carte bancaire à débit différé.

Au besoin, demandez à votre conseiller une carte à autorisation systématique. Elle vous permet de payer chez les commerçants et d'utiliser les distributeurs de billets, sans risquer de rendre votre compte débiteur car le solde est vérifié à chaque opération.

Si une opération ne vous concerne pas, signalez-la immédiatement à votre agence pour éviter les inconvénients d'une régularisation tardive.

Conseil 3 - Prévoyez toujours la provision nécessaire au paiement.

Si le solde de votre compte ne permet pas de payer un chèque que vous avez émis, vous risquez le rejet de ce chèque pour défaut ou insuffisance de provision.

Cette procédure engendre des frais bancaires qui peuvent être évités en veillant scrupuleusement à maintenir la provision sur le compte tant que le chèque ne s'est pas présenté.

Il en va de même pour les prélèvements : maintenez la provision suffisante pour éviter des frais de rejet et éventuellement des majorations par les fournisseurs concernés.

Si vous souhaitez payer par virement, vous pouvez vérifier simultanément que vous disposez de la somme sur votre compte en vous connectant au service internet de votre banque. C'est simple et rapide. Dans certaines banques, c'est même gratuit.

Conseil 4 - N'anticipez pas un accord probable de découvert.

La banque a toujours le droit de refuser de vous faire crédit. Mettre la banque devant le fait accompli en rendant votre compte débiteur sans son accord est à la fois :

- risqué parce que, sans accord écrit, la banque peut décider de refuser une opération qui se présente si le compte n'est pas suffisamment approvisionné, avec les frais que cela entraîne ;
- coûteux car si la banque tolère temporairement une situation irrégulière, la mise sous surveillance de votre compte et le travail qui en résulte pour le chargé de clientèle entraîne des frais. Chaque paiement que la banque accepte de traiter dans ces conditions, alors que vous n'avez pas l'argent disponible, peut générer des frais.

En cas de coup dur, de dépense imprévue ou de baisse de revenus prévisible, prenez contact rapidement avec votre agence pour chercher une solution.

Un découvert qui dure ou qui s'aggrave peut être le signe d'un budget déséquilibré. Parlez-en rapidement avec votre conseiller.

En cas d'achat ponctuel et important, pensez au prêt personnel. Il facilitera la gestion de votre compte et vous permettra généralement de bénéficier d'un taux plus avantageux qu'un découvert. Il ne doit cependant être souscrit que dans la limite de vos capacités de remboursement.

Conseil 5 - Privilégiez les paiements automatiques (virements ou prélèvements) chaque fois que c'est possible.

Percevoir votre salaire par virement vous permet de disposer de l'argent plus rapidement que si vous étiez payé par chèque.

Payer des charges par prélèvement vous assure que le paiement sera fait à bonne date et que vous n'aurez pas de pénalités de retard. Les dates de ces opérations sont régulières et vous en êtes informé à l'avance. La mensualisation de certaines dépenses permet souvent d'avoir des prélèvements

identiques chaque mois (électricité, impôts, transports, etc.). Il est donc plus facile d'en tenir compte dans un budget et d'éviter les surprises.

Pour payer par prélèvement, vous devez transmettre vos coordonnées bancaires à l'organisme créancier.

Pour procéder à un virement, vous devez obtenir les coordonnées bancaires du bénéficiaire.

Conseil 6 - Ne confiez jamais à personne, même à un proche :

- ni le code confidentiel de votre carte,
- ni votre code d'accès à la banque à distance.

Votre conseiller bancaire ne connaît pas lui-même ces codes.

Si vous confiez votre code confidentiel et votre carte bancaire à un tiers, même à votre conjoint ou à votre enfant, vous ne contrôlez plus totalement son utilisation.

Il en va de même si vous confiez votre code d'accès à la banque à distance :

- des dépenses pourraient apparaître sur votre compte, que vous n'auriez pas engagées vous-même ou pas à la même date ou pas pour le même montant ;

→ en cas de perte ou vol de la carte bancaire, l'assurance éventuelle pourrait ne pas vous couvrir si vous n'avez pas respecté les clauses prévues au contrat ;

→ la personne qui se connecterait à la banque à distance pourrait ne pas respecter les principes de connexion sécurisée (saisie hors des regards indiscrets, non mémorisation du code, effacement de l'historique de navigation, etc.).

D'une manière générale, respectez toujours les règles de prudence et de sécurité conseillées par votre banque.

Conseil 7 - Conservez vos moyens de paiement à l'abri.

Pour améliorer la sécurité de vos moyens de paiement et plus généralement la sécurité de toutes vos opérations, prenez des habitudes de prudence. Ne laissez jamais votre chéquier ou votre carte bancaire dans votre véhicule, même fermé à clé. Mieux vaut être vigilant et économiser les frais et le temps que prend la procédure d'opposition en cas de perte ou de vol.

Vous pouvez aussi demander à votre conseiller une assurance sur vos moyens de paiement. Vous aurez l'esprit plus tranquille.

Bon à savoir : un guide de la « sécurité des opérations bancaires » est téléchargeable gratuitement sur le site www.lesclesdelabanque.com.

Conseil 8 - Lisez attentivement les tarifs de votre banque.

Lisez tout particulièrement la liste des prix qu'elle vous communique 2 mois avant chaque changement tarifaire. Cette information est également disponible sur son site Internet à tout moment.

Connaître les prix pratiqués par votre banque vous permet :

→ de les comparer à ceux des autres établissements,

→ de vous aider à choisir les services qui vous conviennent le mieux,
→ de résilier un contrat si vous jugez que son prix a trop augmenté.

Parfois on peut éviter de payer des frais en prenant certaines habitudes, par exemple en choisissant un distributeur de billets de sa banque où le retrait est toujours gratuit.

Conseil 9 - Pour les relations avec votre banque, préférez les contrats écrits (convention de compte, autorisation de découvert, etc.) aux accords verbaux.

Les contrats écrits engagent votre banque et vous-même. Il est plus facile de s'y référer en cas de besoin.

Ainsi, la convention de compte décrit les règles qui s'appliquent au fonctionnement de votre compte et, s'il y a lieu, les conditions dans lesquelles il pourra

être débiteur. Elle précise également comment bien utiliser vos moyens de paiement. Le respect de ces règles vous permet d'éviter des frais d'intervention inutiles. De plus, les conventions de compte sont délivrées gratuitement. Si vous n'avez pas encore de convention, demandez-en une à votre agence.

Conseil 10 - Constituez-vous une épargne de précaution.

Se constituer une épargne, c'est utile pour les coups durs comme pour les coups de cœur. Mettre de l'argent de côté n'est pas toujours facile quand on a un budget serré. Pourtant c'est une précaution essentielle pour faire face à un imprévu et éviter que cette situation soudaine provoque des frais bancaires. L'argent que vous aurez épargné doit alors être disponible immédiatement, sans risque de perte en capital.

Privilégiez une alimentation automatique et régulière. En mettant de côté chaque mois la même somme, vous pouvez en tenir compte facilement dans votre budget et vous pouvez aussi prévoir combien vous aurez épargné à une date donnée.

L'épargne de précaution peut être placée sur des livrets ou des comptes d'épargne rémunérés, où l'argent est disponible immédiatement. Les intérêts vous apporteront un petit supplément d'épargne.